



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 novembre 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Petru VESPERINI ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Michel GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Paule COLONNA CESARI ; Nathalie MAISETTI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Jeanne STROMBONI ; Santina FERRACCI à Emmanuelle GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Jacky AGOSTINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Etaient inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :

A - Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2023

B - Compte-rendu de Décisions n° 09/2023.

ORDRE DU JOUR (06 novembre 2023)

(Article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

1 - NUMÉRIQUE

Consortium mené par la ville de Portivechju dans le cadre du PIA 4 (Programme d'Investissements d'Avenir) - Territoires Intelligents et Durables - Mise à jour du plan de financement.

2 - FINANCES

2.1 - Exercice 2023 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 3 - Budget annexe du Port, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe des Parkings, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Assainissement, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe de l'Eau, Décision modificative budgétaire n° 2.

2.2 - PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008.

2.3 - Subvention complémentaire à une association pour l'année 2023 - Modificatif.

3 - LOGEMENT

3.1 - Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux - ERILIA.

3.2 - Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux - OPH de la CAPA.

3.3 - Immeuble MARCELLESI - Travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés - Mise à jour du plan de financement - Demandes de subventions.

3.4 - Convention de portage Office Foncier de la Corse (OFC) - Rue Daniel AGOSTINI - Désignation de l'Office Foncier Solidaire.

4 - ACTION CULTURELLE

4.1 - Création d'un concours primé pour la réalisation de la couverture du programme du Centre Culturel.

4.2 - Convention pour l'utilisation des espaces de l'Action Culturelle : Centre Culturel Communal, L'Animu, le Bastion de France, les hameaux, la salle polyvalente, salle Arutoli et les espaces hors les murs.

4.3 - Modification du partenaire financier du financement des diagnostics de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une étape dans l'itinéraire de scénographie urbaine « Da Bastionu à Bastionu » : Les Cuves.

5 - RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs.

ORDRE DU JOUR ADDITIF (07 novembre 2023)

(Article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

2 - FINANCES

2.4 - Programme de Renouvellement urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 009.

1 - NUMÉRIQUE

Consortium mené par la ville de Portivechju dans le cadre du PIA 4 (Programme d'Investissements d'Avenir) - Territoires Intelligents et Durables - Mise à jour du plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal

2 - FINANCES

2.1 - Exercice 2023 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 3 - Budget annexe du Port, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe des Parkings, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Assainissement, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe de l'Eau, Décision modificative budgétaire n° 2.

- Rapport au Conseil Municipal

2.2 - PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008.

- Rapport au Conseil Municipal

2.3 - Subvention complémentaire à une association pour l'année 2023 - Modificatif.

- Rapport au Conseil Municipal

3 - LOGEMENT

3.1 - Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux - ERILIA.

- Rapport au Conseil Municipal
- Convention de réservation de logements et de gestion en flux

3.2 - Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux - OPH de la CAPA.

- Rapport au Conseil Municipal
- Convention de gestion en flux des droits de réservation

3.3 - Immeuble MARCELLESI - Travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés - Mise à jour du plan de financement - Demandes de subventions.

- Rapport au Conseil Municipal

3.4 - Convention de portage Office Foncier de la Corse (OFC) - Rue Daniel AGOSTINI - Désignation de l'Office Foncier Solidaire.

- Rapport au Conseil Municipal
- Avenant n° 1 à la convention de portage entre la commune de Portivechju et l'Office Foncier de la Corse signée le 29 août 2022

4 - ACTION CULTURELLE

4.1 - Création d'un concours primé pour la réalisation de la couverture du programme du Centre Culturel.

- Rapport au Conseil Municipal
- Règlement Concours illustration de la Couverture du Programme de la Salle rouge Edition 2023

4.2 - Convention pour l'utilisation des espaces de l'Action Culturelle : Centre Culturel Communal, L'Animu, le Bastion de France, les hameaux, la salle polyvalente, salle Arutoli et les espaces hors les murs.

- Rapport au Conseil Municipal
- Convention d'utilisation des espaces de l'Action Culturelle

4.3 - Modification du partenaire financier du financement des diagnostics de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une étape dans l'itinéraire de scénographie urbaine « Da Bastionu à Bastionu » : Les Cuves.

- Rapport au Conseil Municipal

5 - RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs.

- Rapport au Conseil Municipal

2 - FINANCES

2.4 - Programme de Renouvellement urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 009.

- Rapport au Conseil Municipal

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 23/144/NUM

NUMÉRIQUE

Consortium mené par la ville de Portivechju dans le cadre du PIA 4 (Programme d'Investissements d'Avenir) - Territoires Intelligents et Durables - Mise à jour du plan de financement.

Il est approuvé la mise à jour du plan de financement pour un montant subventionnable de 2.086.365,56 € HT soit 2.330.775,56 € TTC comme suit :

Dépense subventionnable € HT	Taux	2.086.365,56 €
Section Fonctionnement HT		744.215,56 €
PIA 4 "Territoires connectés et durables" (sur dépenses TTC)	50%	375.708,00 €
Part Cità di Portivechju	50%	375.708,00 €
Rappel Montant TVA		7.200,00 €
Montant total € TTC		751.416,00 €
Section Investissement HT		1.342.150,00 €
PIA 4 "Territoires connectés et durables" (sur dépenses TTC)	50%	789.680,00 €
Part Cità di Portivechju	50%	789.680,00 €
Rappel Montant TVA		237.210,00 €
Montant total € TTC		1.579.360,00 €
Dépense subventionnable € TTC		2.330.775,56 €
Dépense non subventionnable € HT		317.665,00 €
Section Fonctionnement HT		262.465,00 €
Part Cità di Portivechju	100%	262.465,00 €
Rappel Montant TVA		52.493,00 €
Montant total € TTC		314.958,00 €
Section Investissement HT		55.200,00 €
Part Cità di Portivechju	100%	55.200,00 €
Rappel Montant TVA		5.520,00 €
Montant total € TTC		60.720,00 €
Dépense non subventionnable € TTC		375.678,00 €
Dépense totale € HT		2.404.030,56 €
Dépense totale € TTC		2.706.454,00 €

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations visées aux articles précédents.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 23/145/F

FINANCES

Exercice 2023 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 3 - Budget annexe du Port, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe des Parkings, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Assainissement, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe de l'Eau, Décision modificative budgétaire n° 2.

Il est approuvé la décision modificative budgétaire n° 3 pour le budget principal, la décision modificative n° 1 du budget annexe des Parkings, la décision modificative n° 1 du budget annexe du Port, la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'Assainissement et la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'Eau comme détaillées ci-dessous :

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 611 « Contrats de prestations de services » est crédité de la somme de 56.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel », compte 64111 « Rémunération principales titulaires » est crédité de la somme de 161.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 217.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 24.154,65 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66112 « Intérêts - Rattachements » est crédité de la somme de 34.349,90 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » est débité de la somme de 58.504,55 €.

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR+voté+DM1+DM2)	Proposition DM3	TOTAL
011 - Charges à caractère général	611 - Contrats de prestations de services	1.264.445,63 €	56.000,00 €	1.320.445,63 €
012 - Charges de personnel	64111 - Rémunération principales titulaires	6.993.731,15 €	161.000,00 €	7.154.731,15 €
022 - Dépenses imprévues		645.000,00 €	- 217.000,00 €	428.000,00 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	550.000,00 €	24.154,65 €	574.154,65 €
66 - Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachements	32.200,00 €	34.349,90 €	66.549,90 €
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	220.000,00 €	- 58.504,55 €	161.495,45 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR+voté+DM1+DM2)	Proposition DM3	TOTAL
011 - Charges à caractère général	6.126.467,77 €	56.000,00 €	6.182.467,77 €
012 - Charges de personnel	15.802.109,45 €	161.000,00 €	15.963.109,45 €
022 - Dépenses imprévues	645.000,00 €	- 217.000,00 €	428.000,00 €
66 - Charges financières	583.200,00 €	58.504,55 €	641.704,55 €
67 - Charges exceptionnelles	286.710,81 €	- 58.504,55 €	228.206,26 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 3 du Budget Principal.

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 100.000,00 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 100.000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2135 « Installations générales » est débité de la somme de 60.490,38 €.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 1641 « Emprunts en euros » est crédité de la somme de 60.490,38 €.

Récapitulatif par compte

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR+voté+DM1+DM2)	Proposition DM3	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	6.637.608,34 €	- 100.000,00 €	6.537.608,34 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	3.141.312,13 €	100.000,00 €	3.241.312,13 €
21 - Immobilisations corporelles	2135 - Installations générales	1.650.044,86 €	- 60.490,38 €	1.589.554,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	1.820.000,00 €	60.490,38 €	1.880.490,38 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR+voté+DM1+DM2)	Proposition DM3	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	8.897.750,40 €	- 100.000,00 €	8.797.750,40 €
20 - Immobilisations incorporelles	3.859.978,97 €	100.000,00 €	3.959.978,97 €
21 - Immobilisations corporelles	9.814.060,86 €	- 60.490,38 €	9.753.570,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1.821.499,03 €	60.490,38 €	1.881.989,41 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 3 du Budget Principal.

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6156 « Maintenance » est crédité de la somme de 41.128,03 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel », compte 6411 « Salaires, appointements, commissions de base » est crédité de la somme de 7.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 1.871,97 €.

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	6156 - Maintenance	18.382,00 €	41.128,03 €	59.510,03 €
012 - Charges de personnel	6411 - Rémunération principales titulaires	80.467,68 €	7.000,00 €	87.467,68 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	15.000,00 €	1.871,97 €	16.871,97 €
TOTAL MOUVEMENT			50.000,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	103.549,45 €	41.128,03 €	144.677,48 €
012 - Charges de personnel	329.962,44 €	7.000,00 €	336.962,44 €
66 - Charges financières	15.000,00 €	1.871,97 €	16.871,97 €
TOTAL MOUVEMENT		50.000,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe des Parkings.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », compte 7588 « Autres » est crédité de la somme de 50.000,00 €.

Récapitulatif par compte

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
75 - Autres produits de gestion courante	7588 - Autres	330.000,72 €	50.000,00 €	380.000,72 €
TOTAL MOUVEMENT			50.000,00 €	

Soit par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
75 - Autres produits de gestion courante	330.000,72 €	50.000,00 €	380.000,72 €
TOTAL MOUVEMENT		50.000,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe des Parkings.

BUDGET ANNEXE DU PORT

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 56.741,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 50.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges exceptionnelle », compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » est débité de la somme de 6.741,00 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	56.741,00 €	56.741,00 €
022 - Dépenses imprévues		50.000,00 €	- 50.000,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelle	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	15.000,00 €	- 6.741,00 €	8.259,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
65 - Autres charges de gestion courante	2.260,00 €	56.741,00 €	59.001,00 €
022 - Dépenses imprévues	50.000,00 €	- 50.000,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelle	22.500,00 €	- 6.741,00 €	15.759,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe du Port.

Section d'Investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 400.000,00 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 400.000,00 €.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	22.939.312,79 €	- 400.000,00 €	22.539.312,79 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	2.238.190,80 €	400.000,00 €	2.638.190,80 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	22.939.312,79 €	- 400.000,00 €	22.539.312,79 €
20 - Immobilisations incorporelles	2.253.190,80 €	400.000,00 €	2.653.190,80 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget annexe du Port.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 10.714,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 3.493,78 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66112 « Intérêts - Rattachements » est crédité de la somme de 11.494,19 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 25.701,97 €.

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	10.714,00 €	10.714,00 €
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	78.000,00 €	3.493,78 €	81.493,78 €
66 - Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachements	9.800,00 €	11.494,19 €	21.294,19 €
022 - Dépenses imprévues		35.000,00 €	- 25.701,97 €	9.298,03 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
65 - Autres charges de gestion courante	10.680,00 €	10.714,00 €	21.394,00 €
66 - Charges financières	87.800,00 €	14.987,97 €	102.787,97 €
022 - Dépenses imprévues	35.000,00 €	- 25.701,97 €	9.298,03 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget de l'Assainissement.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**BUDGET ANNEXE DE L'EAU****Section de Fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 7.039,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est débité de la somme de 7.039,00 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	7.039,00 €	7.039,00 €
022 - Dépenses imprévues		45.000,00 €	- 7.039,00 €	37.961,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
65 - Autres charges de gestion courante	20.005,00 €	7.039,00 €	27.044,00 €
022 - Dépenses imprévues	45.000,00 €	- 7.039,00 €	37.961,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de l'Eau.

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2315 « Installation, matériel et outillage technique » est débité de la somme de 1.065,70 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 1641 « Emprunts en euros » est crédité de la somme de 1.065,70 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installation, matériel et outillage technique	470.280,24 €	- 1.065,70 €	469.214,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	75.000,00 €	1.065,70 €	76.065,70 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté + DM1)	Proposition DM2	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	470.280,24 €	- 1.065,70 €	469.214,54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	75.000,00 €	1.065,70 €	76.065,70 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de l'Eau.

Il est approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008 - PIA 4 (Programme d'Investissements d'Avenir) - Territoires Intelligents et Durables pour un montant de 1.640.080,00 € TTC selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 23/146/F du 13 novembre 2023 présenté durant le même Conseil Municipal.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Il est approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 009 - Programme de Renouveau urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu pour un montant de 2.590.060,00 € TTC uniquement pour les travaux, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 23/148/F du 13 novembre 2023 présenté durant le même Conseil Municipal.

Est intervenu : Jacky AGOSTINI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 23/146/F

FINANCES

PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 008.

Il est approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme « AP/CP 008 » PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables pour un montant de 1.640.080,00 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

Montant de l'autorisation de programme LiÀ - Territoires Intelligents et Durables (AP/CP 008) 1.640.080,00 € TTC			
Répartition des crédits de paiement par années			
2023	2024	2025	2026
26.200,00 €	829.520,00 €	628.360,00 €	156.000,00 €

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 23/147/F

FINANCES

Subvention complémentaire à une association pour l'année 2023 - Modificatif.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de mille cent vingt-cinq euros (1.125,00 €) est accordée à l'association CONTRAST.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la bonne exécution de la présente décision.

Est intervenu : Jacky AGOSTINI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 23/148/F

FINANCES

Programme de Renouveau urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 009.

L'ouverture d'une autorisation de programme pour les travaux du « Programme de Renouveau Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu » est approuvée pour un montant de 2.590.060,00 € TTC selon la répartition des crédits de paiements détaillée ci-dessous :

Montant de l'autorisation de programme Programme de Renouveau urbain d'intérêt Régional (PRIR) - Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano - U Stagnu (AP/CP 009) 2.590.060,00 € TTC	
Répartition des crédits de paiement par années	
2023	2024
800.000,00 €	1.790.060,00 €

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Nathalie APOSTOLATOS et Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI

N° 23/149/LOG

LOGEMENT

Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux - ERILIA.

Le projet de convention de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux proposé par ERILIA est approuvé.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout autre document s'y afférent.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Michel GIRASCHI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI

N° 23/150/LOG

LOGEMENT

Convention de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux - OPH de la CAPA.

Le projet de convention de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux proposé par l'OPH de la CAPA est approuvé.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout autre document s'y afférent.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI et Florence VALLI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Nathalie APOSTOLATOS

N° 23/151/LOG

LOGEMENT

Immeuble MARCELLESI - Travaux de réaménagement destinés à la location de logements communaux aux loyers encadrés - Mise à jour du plan de financement - Demandes de subventions.

La mise à jour du plan de financement du programme de travaux de réaménagement de l'immeuble MARCELLESI est approuvée comme suit :

DESIGNATION	ELIGIBILITE RETENUE DES PARTENAIRES FINANCIERS	TAUX	MONTANTS
Dépense globale HT			1.545.868,00 €
Dépense globale TTC			1.718.837,00 €
Aides publiques :			
Collectivité de Corse	756.000,00€	50,00 %	378.000,00 €
Etat	1.545.868,00€	17,00 %	263.900,00 €
Total des aides		41,52 %	641.900,00 €
Part communales :			
Part communale HT		58,48 %	903.968,00 €
TVA part communale			101.146,05 €
Part communale TTC			1.005.114,05 €

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Nathalie APOSTOLATOS, Georges MELA et Jean-Michel SAULI.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI

N° 23/152/LOG

LOGEMENT

Convention de portage Office Foncier de la Corse (OFC) - Rue Daniel AGOSTINI - Désignation de l'Office Foncier Solidaire.

Il est approuvé le projet d'avenant n° 1 à la convention de portage entre la commune de Portivechju et l'Office Foncier de la Corse signée le 29 août 2022,

Il est approuvé la désignation de la société ERILIA pour une rétrocession directe par l'Office Foncier de la Corse, de la parcelle cadastrée section AE numéro 24.

Le Maire est autorisé à poursuivre toutes démarches afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention de portage qui sera établi entre la Commune, l'Office Foncier de la Corse et la société ERILIA.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Florence VALLI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI

N° 23/153/AC

ACTION CULTURELLE

Création d'un concours primé pour la réalisation de la couverture du programme du Centre Culturel.

La création de ce concours est approuvée.

Il est approuvé la dotation de ce concours d'une somme de 2.000 €, répartis comme suit : 1.500 € pour le gagnant, 300 € pour le 2^{ème} gagnant et 200 € pour le 3^{ème} gagnant.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre du concours.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Dumenica VERDONI et Jeanne STROMBONI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI

N° 23/154/AC

ACTION CULTURELLE

Convention pour l'utilisation des espaces de l'Action Culturelle : Centre Culturel Communal, L'Animu, le Bastion de France, les hameaux, la salle polyvalente, salle Arutoli et les espaces hors les murs.

La convention d'utilisation des espaces de l'Action Culturelle est approuvée.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

Est intervenue : Dumenica VERDONI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Dumenica VERDONI

N° 23/155/AC

ACTION CULTURELLE

Modification du partenaire financier du financement des diagnostics de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une étape dans l'itinéraire de scénographie urbaine « Da Bastionu à Bastionu » : Les Cuves.

Le lancement des études techniques, diagnostics nécessaires et éléments de programmation préalables à la mise en œuvre de l'étape des Cuves dans l'itinéraire de scénographie urbaine « Da Bastionu à Bastionu » est approuvé, pour un montant total de 31.586,60 € TTC.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le cofinancement relatif à cette opération est sollicité selon le plan de financement ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT
DEPENSE HT	100 %	26.322,17
Fonds Vert	80 %	21.057,74
Total aides	80 %	21.057,74
Reste part communale		5.264,43
Rappel TVA		5.264,43
Part communale TTC		10.528,86
Dépense Totale TTC		31.586,60

Le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la Commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Dumenica VERDONI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 23/156/RH

Mise à jour du tableau des effectifs.

Il est créé un (1) emploi.

Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,


Peter VESPERINI

Le Maire,




Jean-Christophe ANGELINI